

Mensaje en francés del MPC que admite la llegada de pruebas de Argentina por el caso Báez, 10-12-2014.

Cher Monsieur Gaspari,

Pour clarifier la situation, je peux vous indiquer ce qui suit:

En me référant à notre communication précédente, dont vous avez connaissance (cf. courriel du 25 mai 2014) , vous savez que le Ministère public de la Confédération (MPC) avait requis, au cours de cette instruction, l'assistance des autorités argentines par la voie de l'entraide judiciaire en leur transmettant une commission rogatoire.

En accomplissement de cette demande d'entraide judiciaire, les autorités argentines ont répondu par lettre en date du 26 juin 2014. Cette lettre est parvenue à l'OFJ le 7 juillet 2014 et celle-ci a été transmise ensuite au MPC.

Nous ne sommes pas en mesure, en l'état actuel du dossier, de fournir de plus amples informations, mais je vous recommande de revenir vers nous dans quelques semaines.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jeannette Balmer

Porte-parole

Ministère public de la Confédération MPC

Taubenstrasse 16, 3003 Bern

Tel. +41 58 464 32 40

Fax +41 58 462 43 13

info@ba.admin.ch

www.bundesanwaltschaft.ch